Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 06/10/2025

PRESENTS :
M. J. DEVILLE Bourgmestre-Présidente;
M. CAPRASSE, M. KNODEN, F. MATHURIN,
F. MARVILLE, Echevins
C. FETTEN, J. GUILLAUME, Ph. CARA, C. CRINS,
M. HUET, V. BERTE, F. KETTELLE, M. DEMARET,
A. PIETTE, S. PLENNEVAUX, C. THEIS,
F. GASPARD
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : C.P.A.S. – Comptes annuels 2024
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 16/09/2025 acceptant les comptes annuels de l'exercice 2024 du CPAS comme suit :

Résultat budgétaire

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	+	8.231.124,71	251.755,76
Engagements de l'exercice	-	8.165.578,53	251.755,76
Excédent/Déficit Budgétaire	= +	65.546,18	0

Résultat comptable

		Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	+	8.231.124,71	251.755,76
Imputations de l'exercice	-	8.165.578,53	251.755,76
Excédent/Déficit comptable	= +	65.546,18	0

Compte de résultats

Produits	+	8.408.113,56
Charges	-	8.467.268,42
Résultat de l'exercice	= -	59.154,86

BILAN

Total bilantaire	7.126.828,54

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 112 ter ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional faite en date du 18/092025 conformément à l'article L1124-40, §1, 3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional en date du ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver les comptes annuels de l'exercice 2024 du CPAS tels que présentés.

Fait en séance publique, date que dessus,
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
(s) J. DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J-Y. BROUET

La Bourgmestre,
J. DEVILLE

Projet de délibération